

GRAND COGNAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	89
titulaires présents :	64
suppléants :	4
pouvoirs :	9
excusés :	12
votants :	77
* voix pour :	77
* voix contre:	
* abstention :	
* NPPPV :	

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE GRAND COGNAC

—
SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020
—

Aujourd'hui, jeudi 10 décembre 2020, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 4 décembre 2020, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis à l'Espace culturel « L'Abaca » - 2 rue de Prézier – 16370 Cherves-Richemont, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – MM. Morgan BERGER – Patrice BOISSON – Mme Marie-Christine BRAUD - MM. Pierre-Yves BRIAND – Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY - Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Mme Brigitte DESUCHÉ – MM. Brice DEZEMERIE – Bernard DUPONT – Michel FOUGERE – Jérôme FROIN - Didier GALLAU – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mme Géraldine GORDIEN – MM. Dominique GRAVELLE – Bernard HANUS – Julien HAUSER – Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT DANÉY – M. Yannick LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Laurence LE FAOU – Camille LEGAY – MM. Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD - Annick-Franck MARTAUD – Mme Monique MARTINOT – MM. Bernard MAUZE - Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Mme Sylvie MOCOEUR – M. Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERRE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT - Christiane PERRIOT – Katie PERROIS – Dominique PETIT – MM. Gilles PREVOT – Gilbert RAMBEAU – Mmes Emilie RICHAUD – Nicole ROY – M. Jérôme ROYER – Mme Nadège SKOLLER – MM. Dominique SOUCHAUD – Xavier TRIOULLIER – Mmes Carole VANDEVOORDE – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Patrice VINCENT.

Suppléants

Mme Nicole ALLAIRE (suppléante de M. Michel ECALLE) – M. Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY) – Mme Corinne BAURE-BOUTHOLEAU (suppléante de M. Christophe YOU).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Mme Christine BAUDET (donne pouvoir à Mme Christiane PERRIOT) – M. Michel BERGER (donne pouvoir à Mme Brigitte DESUCHE) - M. Sébastien BRETAUD (donne pouvoir à Mme Nicole ROY) – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (donne pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – M. Jonathan MUÑOZ (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU (donne pouvoir à Mme Laurence LE FAOU) – M. Florent RODRIGUES (donne pouvoir à M. Julien HAUSER) – M. Christophe ROY (donne pouvoir à M. Philippe GESSE).

EXCUSES

MM. Jean-Claude ANNONIER – Pierre BERTON – Mmes Lydie BLANC – M. Jean-Christophe COR – Mme Dominique DAIGRE – MM. Jacques DESLIAS – Georges DEVIGE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Christian JOBIT – Jean-Hubert LELIEVRE – Philippe PASTIER – Gérard SEGUIN.

M. Jean-Marc GIRARDEAU est désigné secrétaire de séance.

MUSEE - APPROBATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;

Vu la délibération n° 2020-04 du 30 janvier 2020 relative aux orientations stratégiques de la politique culturelle de Grand Cognac,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et valorisation du patrimoine réunie le 5 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 26 novembre 2020 ;

Considérant ce qui suit :

L'agglomération souhaite faire des musées de Cognac une institution de référence pour la culture sur le territoire tout en valorisant les richesses des collections du musée, mais aussi en faisant du musée, un lieu d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les publics. Le musée de Cognac est labélisé « Musées de France », à ce titre il doit rédiger un projet scientifique et culturel. Ce document n'est pas une étude de programmation mais un document qui fixe les orientations pour les 5 ans à venir. Ce document est un préalable à toute étude de programmation architecturale pour obtenir une aide de la DRAC sur l'investissement.

Le projet scientifique se décline autour de 3 grands axes structurés de la façon suivante :

1 Réinvestir les bâtiments.

- Au musée d'art et d'histoire, la réhabilitation complète du bâtiment permettra la réintégration des anciens appartements privés dans le nouveau circuit de visite, créant ainsi de nouvelles salles et l'accès à des œuvres actuellement situées en réserves. Ce programme de travaux doit permettre au musée de le doter d'espaces aux normes de qualité attendues d'un musée de France, tant pour la conservation des œuvres exposées que pour l'accueil des publics.
- Au musée des arts du cognac, plus récent car ouvert en 2004, il ne fera pas l'objet de gros travaux. En revanche, il changera de nom pour devenir « le musée des savoir-faire du cognac ». Une salle pédagogique permettra de développer les actions à destination du jeune public.
- A terme, les deux sites offriront plus de 3000m² de salles d'exposition.

2 Mettre en valeur les collections pour redonner de l'attractivité au musée.

- Au musée d'art et d'histoire, l'intervention d'un scénographe permettra de revoir l'ensemble du parcours muséographique et proposera une mise en valeur des collections plus modernes, intégrant des outils numériques.
- Le musée des arts du cognac, futur musée des savoir-faire du cognac doit devenir l'interface entre l'association *Les savoir-faire du cognac*, qui porte la démarche de reconnaissance des savoir-faire du cognac auprès du patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO, et les acteurs de la filière cognac. Il doit être la porte d'entrée de cette labélisation à venir. Plusieurs salles seront réaménagées pour répondre à cet objectif, un odorama, une cognathèque, des nouveaux outils de médiation numériques seront créés
- Un budget d'acquisition et de restauration sera alloué chaque année pour permettre aux musées de développer, d'enrichir et valoriser les collections.

3 Développer les publics.

- Une nouvelle politique d'expositions temporaires ambitieuse sera mise en œuvre tant au musée d'art et d'histoire qu'au futur musée des savoir-faire du cognac. Ces expositions donneront lieu à des actions de médiation à destination de tous les publics (scolaires, scientifiques, adultes, empêchés locaux, touristes nationaux ou internationaux). La qualité des expositions participera ainsi au rayonnement des musées et à son attractivité.
- Les musées continueront à développer les actions de médiation en faveur du jeune public. Les musées deviendront un acteur incontournable de l'éducation artistique et culturelle.

Le projet scientifique et culturel des musées de Cognac se veut ambitieux et doit permettre aux musées de Cognac de devenir la porte d'entrée touristique du territoire.

La mise en œuvre de ce projet scientifique et culturel permettra aux musées de Cognac de répondre pleinement à ses missions de conservation, de restauration, d'enrichissement des collections. En les rendant accessibles au plus grand nombre et en mettant en œuvre de actions de médiation visant à assurer l'égal accès de la tous à la culture, les musées contribueront ainsi au progrès de la connaissance et de la recherche dans le domaine des arts, de la culture et des savoir-faire du cognac.

Il est précisé qu'une enveloppe de 1.5 millions d'euros est inscrite au plan pluriannuel d'investissement.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 77 voix Pour :

- APPROUVENT le projet scientifique et culturel présenté ;
- AUTORISENT le président ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Jérôme SOURISSEAU



Le président certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.
(art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

